



L'A B C d'une femme entrepreneure agricole ? « Une entrepreneure est portée par une vision... »

dimanche 6 mai 2018, par Burkinapmepmi.com

Selon Dr Bernadette Gléhouéno Dossou, l'entrepreneuriat agricole féminin se définit comme la création et le développement d'entreprise agricole par les femmes. « Une entrepreneure est portée par une vision. La femme qui ambitionne de devenir entrepreneure en fait un projet, puis une entreprise. L'entrepreneure agricole est une exploitante qui sait saisir des opportunités dans le domaine agricole, afin de réaliser un profit, mais qui doit en assumer les risques par exemple, faire l'option des cultures contre saison ».

A- Savoir saisir les opportunités d'affaires

La femme entrepreneure agricole est en effet la femme qui « sent » un besoin le marché de production et désire apporter quelque chose de nouveau. C'est une optimiste qui croit en elle-même. En d'autre terme, c'est la femme qui a la capacité de créer ou de repérer les opportunités à exploiter.

Cette disponibilité innée s'observe dans : le secteur agricole (la production végétale, la pêche, l'élevage, les cultures maraichères, vivrières et les cultures de rente) ; le domaine de l'agrobusiness qui est transversal, inclut également plusieurs sous-secteurs : la transformation des produits agricoles, halieutiques, horticultures et diverses transformations pour des valeurs ajoutées (filères karité, anacarde, ananas, épices, etc) ; et enfin, la commercialisation qui implique aussi des opportunités d'affaires ; notamment, une diversité d'emballages de produits finis. Une aptitude qui appelle à des responsabilités de la part de la femme entrepreneure agricole.

B- Responsabilité d'une entrepreneure agricole

En effet, l'objectif principal de l'entrepreneure agricole consiste à assurer : la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'autosuffisance alimentaire ; la promotion des filières agricoles ; et enfin, la vulgarisation de technologies et pratiques agricoles innovantes et performantes. Tout ceci, à travers la création d'une entreprise agricole viable, vecteur d'emplois, de richesses qui contribue à la réduction de la pauvreté.

C- Les qualités d'une entrepreneure agricole

Si la femme entrepreneure agricole doit avoir des aptitudes pour entreprendre, elle doit aussi disposer des qualités nécessaires pour exercer le métier ; il s'agit notamment d'être déterminée à démarrer et promouvoir une entreprise agricole ; aimer les travaux liés à la terre et aux animaux ; s'appuyer sur ses points forts personnels (aptitudes manuelles, le sens des relations humaines, les compétences à commercialiser ses productions et à gérer ses relations clients ; avoir confiance en soi et prendre des risques ; être patiente, persévérante, pour surmonter les échecs et être attentive au Feedback ; faire preuve d'initiatives ; être digne de confiance et intègre (l'honnêteté, l'impartialité et la fiabilité sont des qualités essentielles pour un chef d'entreprise) ; être innovante (l'entrepreneuriat exige un caractère

innovateur). Il faut toujours innover pour accrocher sa clientèle qui peut vite se lasser de la routine.

Avoir accès aux informations techniques, aux ressources de production (terres, bonnes variétés de semences, technologies de production, maîtrise de l'eau, maîtrise du calendrier agricole face aux variations climatiques) et aux crédits sont autant de conditions à remplir pour s'assurer d'une bonne réussite de l'entreprise agricole.

De l'avis de Dr Bernadette Gléhouéno Dossou, la femme entrepreneure agricole doit servir d'exemple, d'élément déclencheur, de référence et d'émulation à toutes les femmes, surtout celles qui sont habitées par le doute, l'insuffisance voire le manque de confiance en elles-mêmes et bien souvent par la peur d'agir.

Aline ASSANKPON

<http://www.l-integration.com/>